

RCS : CANNES
Code greffe : 0602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

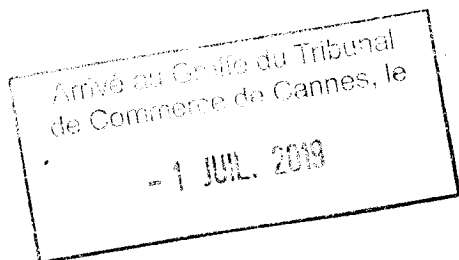
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 01163
Numéro SIREN : 528 278 799
Nom ou dénomination : AAC

Ce dépôt a été enregistré le 02/07/2019 sous le numéro de dépôt 6899



522

AAC
SARL au capital de 60.030 euros
Siège social : 3 boulevard de Lorraine 06400 CANNES
RCS CANNES 528 278 799

26 01/13

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE EN DATE DU 24 JUIN 2019**

**L'An Deux Mille Dix-Neuf et le Vingt-Quatre Juin,
A 10H00,**

Les Associés de la Société AAC, Société à responsabilité limitée au capital de 60.030 euros immatriculée au RCS de Cannes sous le numéro 528 278 799 se sont réunis spontanément au siège social de la Société sis 3 boulevard de Lorraine 06400 CANNES pour tenir la présente assemblée générale.

Sont présents les Associés et co-gérants de la Société :

- Monsieur Arnaud GILBERT, ci..... 222 parts
- Monsieur Christophe MARTIN, ci..... 222 parts
- Monsieur Patrick MARTIN, ci..... 223 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social 667 parts

La réunion est présidée par Monsieur Christophe MARTIN qui constate que l'ensemble des Associés étant présent, l'Assemblée est habilitée à prendre toutes décisions, conformément à la Loi et aux Statuts.

Le Président dépose sur le bureau :

- un exemplaire des statuts,
- le texte des résolutions.

Puis le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'Ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la démission des fonctions de co-gérant de Messieurs Arnaud GILBERT et Patrick MARTIN,
- Pouvoirs à donner.

Enfin le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'Ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Les Associés prennent acte de la démission à compter de ce jour, des fonctions de co-gérant de Messieurs Arnaud GILBERT et Patrick MARTIN.

Seul demeure, en qualité de gérant de la Société AAC, Monsieur Christophe MARTIN.

La résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AG 07 211

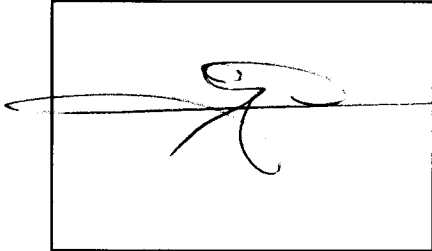
DEUXIEME RESOLUTION

Consécutivement à l'adoption de la première résolution, il est conféré tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales requises.

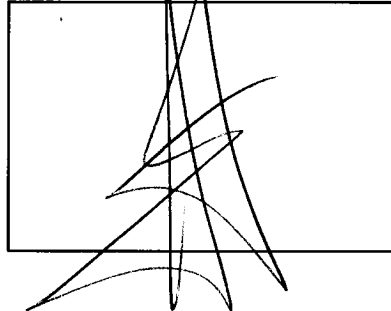
La résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'Ordre du jour étant épuisé, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le Président et Messieurs Arnaud GILBERT et Patrick MARTIN.

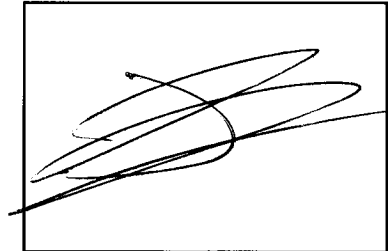
Monsieur Christophe MARTIN
Gérant associé

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by a horizontal line and a vertical stroke, enclosed within a rectangular box.

Monsieur Arnaud GILBERT
Associé

A handwritten signature in black ink, featuring a large, looping 'A' and a vertical stroke, enclosed within a rectangular box.

Monsieur Patrick MARTIN
Associé

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal line and a vertical stroke, enclosed within a rectangular box.